Commune de Tocqueville

Compte rendu de la réunion du conseil municipal (2020 à 2026) **N° 12 - 2022 04**

Du mardi 20 septembre 2022 à 20H00

-=o0§0o=-

- **Présents** : Chantal DUCOURET, Daniel LEBEURY, Pierre ANTHOUARD, Joël JUMELIN, Bruno COURBOT, Didier LOIR, Gisèle LOZIER
- **Absents excusés :** Marlène LEMOIGNE (pouvoir à Chantal DUCOURET), Philippe GOHEL (Pouvoir à Daniel LEBEURY),

Absent excusé : Victor MABIRE **Absents :** Jean Guillaume de TOCQUEVILLE

Secrétaire de séance : Joël JUMELIN

Ordre du jour

Inquiétude concernant un terrain.

Nous avons remarqué que depuis quelques temps, dans un terrain situé aux Brûlins (route de Réthoville), il y avait un dépôt sauvage de véhicules plus ou moins en bon état. Craignant que cela ne provoque une pollution aux hydrocarbures et qu'à notre connaissance aucune demande n'a été formulée en Mairie, nous allons avertir la gendarmerie pour qu'une enquête soit effectuée.

- **Tarifs des concessions dans le cimetière :**

La municipalité vient de faire installer un columbarium composé de 6 cases destinées à recevoir les urnes contenant les cendres des défunts après crémation, et un jardin du souvenir afin de pouvoir disperser les cendres des défunts qui en feraient la demande. Comme pour les concessions et les caves-urnes déjà existantes, la mairie a établi un règlement de mise à disposition et fixé les tarifs pour chacun d'eux.

Ainsi les tarifs en vigueur au 1er octobre seront les suivants :

Type de Concession	Durée 15 ans	Durée 30 ans	Durée indéterminée
Columbarium	400 €	800 €	----
Jardin du souvenir	----	----	100 €
Concession classique avec caveau	150 €	300 €	----
Concession cave-urne avec caveau	150 €	300 €	----

Informations complémentaires,

- Il n'y a plus de concessions de 50 ans
- Pour chaque case et chaque dispersion de cendres, une plaque devra être gravée (nom, prénom, date de naissance et date de décès) et posée aux frais de la famille. Elle sera obligatoirement fournie par la Mairie.

Voté à l'unanimité : 9 POUR

Régime indemnitaire secrétaire de Mairie :

Comme c'est le cas dans la plupart des municipalités nous proposons de mettre en place le RIFSEEP, système permettant de proposer une indemnité supplémentaire mensuelle, pour les tâches effectuées en dehors des heures habituellement prévues, exemple rendez-vous imprévus, rendez- vous avec la perception, mariages ou services autres administratifs, travaux d'expertise, interventions diverses à la demande de la Mairie, etc…

Voté à l'unanimité 9 POUR

Délibération pour les Services aux collectivités

Manche Numérique accompagne les collectivités manchoises à s'engager dans l'ère de '' l'e-administration '' et leur donne la possibilité d'intégrer différentes plateformes de services

- Assistance téléphonique sur les logiciels « métier » :• **Installation des logiciels métiers**, du parapheur électronique et du connecteur à Chorus Portail Pro pour les factures électroniques,• **Formation des utilisateurs**,• **Accompagnement sur la dématérialisation comptable** PES V2, signature électronique, prélèvement à la source, registre électoral unique (REU) • **Veille technique & réglementaire**,
- **Expertise technique du parc informatique** (accompagnement au renouvellement de parc informatique ; de logiciels métier…),

Une délibération doit être prise pour accepter de bénéficier de ces services.

Voté à l'unanimité 9 POUR

Prélèvement de la CAC sur les taxes d'aménagement :

Sur chaque demande de travaux ou sur les permis de construire de pavillons, les propriétaires sont redevables d'une taxe dite « d'aménagement » qui jusqu'à présent été censée être reversée à la commune. Grace à l'arrivée de nouveaux foyers nous aurions pu la récupérer pour 10 maisons en construction dans la commune.
L'article 109 de la loi de finances rend obligatoire un reversement à la Communauté d'agglomération. Suite à une délibération de la CAC (le Cotentin) à proposé que 20% des sommes récupérées leurs soient reversées.

Voté à la majorité 7 POUR 2 ABSTENTIONS

Retard de paiement du terrain situé derrière la salle:

En Juin 2021, suite à une erreur de balisage, afin de ne pas démonter et reconstruire la clôture nous séparant du terrain juxtaposé, les nouveaux propriétaires ont aimablement accepté de nous céder la partie mal cadastrée.
Des retards dans la gestion des documents font qu'aujourd'hui le règlement n'a toujours pas eu lieu.
Tout devrait prochainement s'arranger, mais un document de délibération doit être joint pour accompagner le nouveau dossier qui servira pour finaliser l'achat.
Voté à l'unanimité 9 POUR

Subvention pour les concerts

Depuis plusieurs années, nous avons le privilège de pouvoir écouter de grands musiciens en concerts dans notre église, « les musiques vagabondes ».
Parmi les spectateurs, certains étaient connaisseurs, mais Il n'était nullement besoin d'être spécialiste pour les écouter, leurs gestes et les musiques aura suffit à enchanter le public venu encore nombreux cette année.
La municipalité propose de confirmer la subvention prévue au budget primitif.
Voté à l'unanimité 9 POUR

QUESTIONS et INFORMATIONS DIVERSES

Projets de travaux de l'église un point est fait concernant les projets d'assainissement autour et dans l'église, nous sommes informés qu'ils ont subit quelques modifications et seront repoussés donc de plusieurs mois. L'année 2023 sera consacrée au montage des dossiers de subventions, C'est donc probablement pas avant le premier semestre 2024 que débuterons les travaux.

A NOTER SI VOUS AVEZ 65 ans et PLUS

Nous vous invitons à venir partager le repas
que nous vous proposons le 11 novembre.
Vous recevrez prochainement un bon d'inscription.

..... A 11 h 30 nous organisons la cérémonie du 11 novembre au monument aux morts .....

Que diriez-vous de marcher en petit groupe ?
En attendant la reprise des cours de pilate le mercredi à la salle de Tocqueville, il vous est proposé de vous rencontrer pour une petite marche d'environ 1 heure autour du village.
Randonnée ouverte à tous, (les chiens tenus en laisse sont admis)

Rendez vous à la salle polyvalente chaque mercredi à 15h00.

Rappel des ouvertures de la Mairie	Contacts par mails :
Lundi 14h30 – 18h30 Vendredi 9h00 – 13h00 **Contacts téléphoniques** En plus du lundi et vendredi Le mardi et jeudi de 14h00 à 16h45 **Tél : 02 33 54 67 03**	mairie.tocqueville50@orange.fr **Site internet :** www.tocqueville50330.fr Abonnez-vous à la lettre des Infos (new letters)

La Mairie envisage **d'acheter** une **petite** bétonneuse pour ses besoins lors de menus travaux.
Elle pourra être louée à qui en aura besoin.